

Foin de la "logorrhée"

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **59 (1971)**

Heft 8

PDF erstellt am: **16.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-272917>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Femmes suisses

LE MOUVEMENT FEMINISTE - JOURNAL MENSUEL FONDE EN 1912 PAR ÉMILIE GOURD

La formation universitaire est-elle rentable pour les femmes?

Régulièrement, la presse quotidienne se fait l'écho de statistiques selon lesquelles, en Suisse, le pourcentage des étudiantes par rapport au nombre d'étudiants est très faible, quoique en légère augmentation. Quant on sait qu'il n'existe plus de discrimination légale (c'est-à-dire que toutes les facultés universitaires sont ouvertes aussi bien aux étudiantes qu'aux étudiants), le fait paraît à première vue étonnant et les observateurs peu avertis ne manquent pas de réagir de façon sommaire :

« Il y a longtemps, disent-ils, que la loi leur a ouvert les portes de l'université. Si les bacheliers ne font pas usage des possibilités qui leur sont offertes, que voulez-vous qu'on y fasse ? C'est qu'elles n'ont pas envie de faire des études universitaires, tout simplement. »

C'est juger un peu vite et de manière bien peu nuancée, car il existe de nombreux freins à l'entrée des filles dans nos facultés : les préjugés de l'éducation (les garçons étudient, les filles se marient), de l'idée qu'on se fait du mariage (la femme mariée ne peut pas exercer une profession à temps complet), de l'éducation des enfants (la présence de la mère est requise 24 heures sur 24), etc. Mais il en est d'autres, dont on parle moins.

En effet, si nous avons vaincu, à la fin du XIXe siècle, les préjugés qui retardaient l'admission des femmes dans les universités, certains obstacles qui attendaient les premières licenciées subsistent encore aujourd'hui, quoique atténués et plutôt réservés à certains domaines. Il faut le dire : dans notre pays — et contrairement à d'autres — certaines carrières scientifiques et techniques sont encore, en fait et non en principe, fermées aux femmes. Pourquoi ? Parce qu'en Suisse nous n'avons pas encore surmonté un préjugé coriace : chez nous il est mal vu qu'une femme commande à des hommes, ce qui intervient forcément dans certaines professions, comme par exemple celles d'ingé-

nier ou d'architecte, et réduit, pour les licenciées, la possibilité de débouchés intéressants et de postes-clé dans ces carrières.

Que résulte-t-il de cette situation ? Les jeunes étudiantes se détournent, du fait de leur sexe, des carrières techniques et scientifiques où la demande de cadres est pourtant très grande, alors qu'un homme n'a jamais à renoncer à une profession parce qu'il est homme. Elles se dirigent alors vers l'enseignement où elles n'auront à s'imposer qu'à des enfants et des adolescents, ce qui est toléré. Qui oserait les blâmer de ne pas s'engager sciemment, dès le début

d'études souvent longues, sur une voie de garage ? Personne, sans doute, mais il faut regretter que cela ait pour conséquence que l'enseignement devienne de plus en plus une affaire de femmes. D'aucuns accusent même l'égalité des traitements d'être responsable de cet état de fait car cette égalité, disent-ils, constitue un pôle fortement attractif pour les étudiantes... et répulsif pour les étudiants, ce qui est tout de même un comble !

Lorsque l'éventail des débouchés s'ouvrira largement et lorsque les licenciées pourront espérer exercer les professions qu'elles

LA PROPORTION DES ÉTUDIANTES DANS LES UNIVERSITÉS ROMANDES

	Lausanne hiver 70-71	Genève hiver 70-71	Neuchâtel été 71	Fribourg été 70
Lettres	65,10	60,70	51,30	35,00
Droit	21,70	22,60	21,50	9,10
Sciences	35,90	31,45	16,70	16,00
Sc. économ., politiques et sociales	49,10	32,20	12,80	10,00
Médecine et pharmacie	39,55	32,40	25,00 ¹	11,14
Théologie	18,40	17,20	4,50	4,60

¹ Jusqu'aux premiers examens propédeutiques.

« Non, M. X est en réunion... », « Mme Y est en conférence ». Si cette réponse est quelquefois un stratagème pour éviter les importuns, elle n'est souvent que trop vraie. La manie des réunions a atteint l'Europe occidentale. La Suède la déplore amèrement, la France s'en gargarise¹ et Eric Webster (Grande-Bretagne) étudie froidement la situation avec une lucidité constructive dans son livre « Comment gagner la bataille du management », éd. Hommes et Techniques 1969 et dont sont tirées les lignes ci-dessous.

« Un comité est un groupe qui gagne des minutes et perd des heures. »

Milton Berle.

Les réunions peuvent occuper jusqu'à 60 % du temps d'un cadre supérieur. La plupart d'entre elles impliquent 40 à 80 % de perte sèche suivant la compagnie, la composition de l'assistance, le moment de la journée et le temps qu'il fait. Trop souvent, elles tuent les initiatives, excitent des conflits et dénotent la lourdeur d'états-majors pléthoriques.

POURQUOI ORGANISE-T-ON DES RÉUNIONS ?

Les cadres organisent des réunions parce qu'ils ne peuvent ou ne veulent pas réfléchir mûrement eux-mêmes à la question, parce qu'ils craignent d'endosser la responsabilité d'une décision, parce que laissés à leur propre initiative ils ne savent quoi décider, ou parce qu'en des circonstances analogues on a toujours organisé une réunion. Il est bien rare qu'on le fasse pour des raisons valables, que les personnes idoines soient convoquées et que la réunion aboutisse à autre chose qu'à lasser ou à frustrer.

POURQUOI VIENT-ON A UNE RÉUNION ?

Les gens se rendent à une réunion soit parce qu'ils se sentent seuls, parce que c'est une question de standing d'être là, parce qu'ils n'ont pas d'autre occupation, parce qu'ils veulent se reposer de ce qu'ils devraient faire, soit pour sauvegarder leurs propres intérêts ou empêcher un rival de faire progresser les siens, pour savoir comment l'équilibre des pouvoirs a varié ou simplement qui appartient encore à la firme. Ce n'est qu'exceptionnellement qu'ils viennent dans l'espoir d'éclaircir un problème ou de contribuer à une décision, à moins de n'avoir jamais encore participé à une réunion. Il existe même une nouvelle espèce, celle des hommes en réunion ; certains sont réputés n'avoir pas d'autre activité.

Il est courant qu'une compagnie importante en arrive au point de doubler tous ses cadres supérieurs, l'un pour faire le travail et l'autre pour assister aux réunions ; quand encore ce dernier ne requiert pas son « adjoint » d'y figurer. Et souvent, les seuls qui y auraient vraiment leur place sont ceux qui s'excusent en se disant trop occupés.

Pour organiser des réunions efficaces, où l'on ne perde pas son temps, il est bon de suivre quelques principes élémentaires.

CINQ PREMIÈRES RÈGLES D'OR

1. Ne faites pas de réunion si une série de communications téléphoniques suffit à vous faire atteindre votre objectif.
2. Ne conviez personne qui ne soit indispensable, mais assurez-vous de la présence de tous ceux qui le sont.
3. Soyez ponctuel. Si vous arrivez deux minutes en retard à une réunion de vingt personnes, cela fait quarante minutes perdues pour tous les assistants.
4. Certains d'entre eux n'ayant d'ordinaire besoin d'être présents que pour régler certaines questions, ne les retenez pas pendant toute la durée de la réunion, demandez-leur seulement de se tenir prêts à venir au moment voulu sur appel téléphonique.
5. Gardez bien présent à l'esprit l'objectif de votre réunion et assurez-vous qu'on peut l'atteindre. Cet objectif peut être d'informer, de discuter, de recueillir des avis ou de prendre des décisions mais non, à part la notable exception des réunions de brainstorming, de concevoir ou de créer quoi que ce soit.

Réd. — Les règles d'or pour des réunions efficaces sont au nombre de 11. Vous les découvrirez, et bien d'autres choses encore, au fil du livre plein d'humour et de bon sens d'Eric Webster.

Et la Suisse donc !

auront choisies avec les mêmes débouchés et les mêmes chances d'avancement que leurs camarades masculins, l'équilibre se rétablira dans l'enseignement et les autres branches réclamant des cadres universitaires. Dans certains pays où règne l'égalité dans les faits et non seulement dans les lois, ce phénomène d'une répartition équilibrée entre les diverses facultés universitaires a été clairement démontré.

LA RENTABILITÉ DES LICENCIÉES

C'est un problème intéressant auquel, dans un large public on donne allègrement et en toute bonne foi, une réponse fautive qui ne fait que prolonger le malentendu : « Aussitôt leurs études terminées, entend-on fréquemment, la plupart se marient et les dépenses consenties par l'Etat sont perdues ! » On ignore que partout dans le monde les femmes exercent une profession dans une proportion d'autant plus forte que leur formation a été plus poussée, ce qui est logique : l'étudiante en médecine qui s'astreint à six années d'études difficiles renoncera beaucoup moins aisément à l'exercice de sa profession qu'une dactylo qui aura suivi six mois de cours spécialisés.

Cependant, il est juste de relever qu'actuellement, dans notre pays, le rendement est très inégal selon la formation : les sacrifices consentis par la collectivité pour la formation d'une licenciée en lettres sont dans une large mesure, et même bien au-delà, récompensés. On ne peut pas en dire autant, pour l'heure, de la formation d'une femme chimiste ou ingénieur, par exemple, pour les raisons évoquées plus haut. Il faut vivement le

regretter car cette situation revient, au fond, à perpétuer une discrimination de fait entre carrières féminines et masculines qui ne résulte en aucune façon de facultés intellectuelles différentes, ainsi que l'établit la situation dans certains pays où les débouchés sont, dans toutes les disciplines, les mêmes pour les deux sexes. N'est-il pas paradoxal que notre pays manque de cadres scientifiques et techniques et continue à freiner l'accès de ces postes à des femmes ? Le fossé est encore large entre la loi et les faits. Il est temps que notre pays comprenne qu'il a tout à gagner à le combler en favorisant l'orientation scientifique des filles à l'échelon secondaire déjà. Offrir des débouchés scientifiques et techniques aux universitaires femmes est préparer saine-ment l'avenir.

Huguette Nicod-Robert.

ADMINISTRATION : APPEL AUX RETARDATAIRES

Des rappels ayant été envoyés à deux reprises, des remboursements seront adressés au début d'octobre à toutes les personnes qui n'auront pas payé leurs abonnements. L'administration espère que les remboursements ne seront qu'en très petit nombre et elle remercie d'avance chaque abonné de bien vouloir effectuer son versement sans tarder.

SOMMAIRE

- Page 2 : « Leasing » ou pas « leasing » ?
- Page 3 : L'éducation sexuelle dans les écoles genevoises
- Page 4 : La fondation pour la formation civique
- Page 5 : La protection civile en Suisse romande
- Page 6 : La graphologie - La profession d'infirmière en psychiatrie

